

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 mai 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin
formant quorum sous la présidence de M. Réal Leclerc, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Geneviève Leblanc, directrice par intérim des communications
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2018-586-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-587-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-588-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 MAI 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 mai 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-589-DEC APPUI / RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU QUE la mission du « Réseau des Femmes Élues de Lanaudière » est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorise la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même qu'il reconnaît l'expertise du « Réseau des Femmes Élues de Lanaudière » ;

Il est unanimement résolu que la Ville de Terrebonne appuie le « Réseau des Femmes Élues de Lanaudière » et lui verse une contribution financière de 100\$, reconnaissant ainsi l'importance que la Ville accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux et que la Ville de Terrebonne s'engage à soutenir les efforts du Réseau pour l'atteinte de ses objectifs.

**CE-2018-590-DEC DÎNER / MAIRE DE MASCOUCHE / CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE LES MOULINS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est un partenaire principal de la chambre de commerce et d'industrie Les Moulins ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche ont traditionnellement un dîner où le maire annonce son développement économique des années à venir ;

Il est unanimement résolu d'autoriser les conseillers municipaux de la Ville de Terrebonne ainsi que la Direction générale à participer au dîner du maire de la Ville de Mascouche qui se tiendra au Pavillon du Grand-Coteau le 12 juin 2018 et que les frais afférents à ce dîner, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que soit autorisé l'achat d'une table pour huit (8) personnes au dîner du maire de la Ville de Mascouche.

CE-2018-591-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 6 avril 2018 ;
- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 18 avril 2018 ;
- de la commission des sports, loisirs et plein air du 27 avril 2018.

**CE-2018-592-DEC PROCESSUS D'INTERVENTION EN CAS
D'ACCUMULATION D'EAU DANS LES RUES**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire reçoit plusieurs demandes de réparations aux abords d'entrées charretières suite à une accumulation d'eau dans les rues;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le moment où la Direction de l'entretien du territoire doit agir;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/02 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant le processus d'intervention en cas d'accumulation d'eau dans les rues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte le processus d'intervention en cas d'accumulation d'eau dans les rues uniquement devant les entrées charretières résidentielles préparé par la Direction de l'entretien du territoire et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-593-DEC DEMANDE D'INFRASTRUCTURE / PAVAGE / 21^e
AVENUE ET UNE PARTIE DANS LE PARC**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-946-DEC, adoptée le 20 juillet 2016, officialisant la fermeture de la 21^e avenue à l'automne 2017 ou jusqu'à ce que la rue Marcel-De La Sablonnière soit raccordée à la côte de Terrebonne à la hauteur de l'entrée du club de Golf Le Versant et mandatant la Direction de l'entretien du territoire à maintenir la qualité actuelle de l'entretien de la 21^e avenue;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1318-DEC ne donnant pas suite à une demande d'un citoyen habitant au 1135, côte de Terrebonne, lequel fait état des problématiques liées au fait que la rue ne soit pas pavée et par conséquent, demande que des travaux dans ce sens soient réalisés;

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Marcel-De La Sablonnière jusqu'à la côte de Terrebonne, à la hauteur de l'entrée du club de Golf Le Versant, sera sous la responsabilité du promoteur du projet de développement Natura dont le concept Ville-promoteur est en cours de réalisation;

ATTENDU QUE la 21^e avenue servira, lorsqu'elle sera fermée à la circulation véhiculaire, aux transports actifs;

ATTENDU la demande du conseiller du quartier de paver la 21^e avenue;

ATTENDU QU'actuellement, et compte tenu de l'achalandage, la Direction de l'entretien du territoire intervient aux deux (2) jours durant quatre (4) mois dans l'année;

ATTENDU les trois (3) options :

1. Pavage de la 21^e avenue et d'une partie de l'accès dans le parc Marcel-De La Sablonnière, estimé à 52 350\$ (taxes en sus);
2. Pavage en face du 1145, 21^e Avenue, estimé à 26 800\$ (taxes en sus) ;
3. Pavage de la 21^e avenue et pavage différent (zone verte) pour le parc, estimé à 64 050\$ (taxes en sus).

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/04 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant le pavage de la 21^e Avenue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le pavage de la 21^e Avenue et un pavage différent pour la partie située dans le parc Marcel-De La Sablonnière.

QUE la Direction de l'administration et finances dépose une analyse de taxation pour le pavage devant la résidence du 1145, 21^e Avenue, et qu'une offre soit proposée au propriétaire par la suite.

QUE la Direction de l'entretien du territoire soit mandatée pour entreprendre le processus de pavage de la 21^e Avenue et d'un pavage différent pour une partie située dans le parc Marcel-De La Sablonnière.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée pour entreprendre le processus de pavage devant le 1145, 21^e Avenue, advenant un accord avec le propriétaire du 1145, 21^e Avenue.

**CE-2018-594-DEC DEMANDE D'INFRASTRUCTURE / FUTUR
QUARTIER GÉNÉRAL DE POLICE / LIGNE
ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE**

ATTENDU le règlement numéro 640 décrétant la construction d'un Quartier général de la police sur le lot numéro 2 922 078 du cadastre de Québec;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 475-09-2015, adoptée le 23 septembre 2015, acceptant la soumission de la société Tétra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'égouts pluviaux et sanitaires, d'une station de pompage, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de ponts, d'aménagements paysagers et d'avant-projet pour l'intégration d'utilités publiques dans le dossier de l'avenue Gabrielle-Roy (rue Claude-Léveillé) et du boulevard des Plateaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer une ligne électrique temporaire selon le tracé démontré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour les raisons suivantes :

- La ligne électrique souterraine sous l'avenue Gabrielle-Roy ne sera pas installée avant 2020. Les travaux du Quartier général devraient débiter au plus tard au printemps 2019.
- Puisque le Quartier général devra avoir sa fibre optique, la ligne temporaire servira à cette fin, et ce, jusqu'à ce que la fibre soit souterraine (date non connue).

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/05 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant l'installation d'une ligne électrique temporaire pour le futur Quartier général de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte le tracé de la ligne électrique temporaire pour le futur Quartier général de la police.

QUE la Direction générale soit et est mandatée pour faire arpenter ladite ligne électrique temporaire.

QUE la Direction générale, en collaboration avec la Direction du génie et projets spéciaux, soit et est mandatée pour discuter avec la société Hydro-Québec de l'implantation de la ligne électrique temporaire.

**CE-2018-595-DEC DEMANDE D'INFRASTRUCTURE / CHEMIN SAINT-
ROCH / « TÊTE DE PIPE » / MANDAT**

ATTENDU QUE le chemin Saint-Roch se termine en cul-de-sac et qu'il n'y a aucun rond-point entraînant une circulation de camions de services (ordures et déneigement) sur les terrains privés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada (ministère de la Défense nationale) possède un terrain d'une superficie de 1974 m² qui pourrait servir à l'installation d'un rond-point ;

ATTENDU QUE des discussions entre fonctionnaires de la Ville et un responsable de la Défense nationale ont confirmé que le lot concerné, soit le lot numéro 3 110 547 du cadastre du Québec, fait partie intégrante de l'ensemble du lot numéro 4 889 372 du cadastre du Québec et ne peut être considéré distinct pour une cession des lots et que ces lots ne peuvent être vendus et demeureront à des fins de conservation ;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/06 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant l'acquisition du lot numéro 3 110 547 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les membres de la commission souhaitaient recommander au comité exécutif de mandater la Direction de l'urbanisme durable pour entreprendre des discussions avec le gouvernement fédéral pour l'acquisition du lot numéro 3 110 547 du cadastre du Québec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/06.

Que le dossier pour le projet d'acquisition du lot numéro 3 110 547 du cadastre du Québec appartenant au gouvernement fédéral, représenté par le ministère de la Défense nationale, soit fermé.

CE-2018-596-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT / PRESTIGE / CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-322-DEC, laquelle dresse l'historique du dossier, mandate le comité de coordination au développement municipal (CCDM) pour rencontrer le promoteur et ses représentants, sans la présence des avocats, et lui demander de s'engager à présenter son projet aux citoyens du Boisé de la Pinière lors d'une soirée d'information;

ATTENDU QUE la rencontre a eu lieu le 27 mars 2018;

ATTENDU la correspondance, datée du 28 mars 2018 de BC², représentant de Prestige, laquelle demande à la Ville de Terrebonne d'organiser une rencontre publique avec l'ensemble des citoyens du secteur;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/07 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant la tenue de deux (2) consultations participatives par rapport au développement Prestige ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction des communications, en collaboration avec la Direction de l'urbanisme durable, pour organiser deux (2) séances de consultation participative :

- La première devra, notamment, résumer l'historique de la réglementation d'urbanisme applicable ainsi que l'évolution des développements à proximité;
- La seconde permettra au promoteur de présenter la proposition de développement en conformité avec les conclusions de la première consultation participative.

QUE la tenue des séances de consultations publiques soit conditionnelle à la suspension des procédures de demande introductive d'instance en dommages à la Cour supérieure intentée par Prestige Terrebonne inc. contre la Ville de Terrebonne.

**CE-2018-597-REC INFRASTRUCTURES / STATION D'ÉPURATION DE
LA PINIÈRE / MANDAT SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-921-DEC, adoptée le 6 juillet 2016, acceptant l'offre de services de la société Consultants S.M. inc. pour la confection d'une étude préliminaire et l'estimation de quatre (4) scénarios d'accroissement de la capacité de la station d'épuration des eaux usées (STEP) La Pinière ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1488-DEC, adoptée le 14 décembre 2016, acceptant le scénario 1A « Boues activées conventionnelles ». Ce processus conservait la méthode actuelle de déshydratation des boues par l'utilisation de géotubes. Cette méthode est connue de la Ville et reconnue moins dispendieuse lors de la construction;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 190-05-2017, adoptée le 8 mai 2017, acceptant la soumission de la société Axor Experts-Conseils inc. pour les services professionnels et la confection des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération conventionnelle à la station La Pinière;

ATTENDU QUE la firme Axor Experts-Conseils inc. offrait d'effectuer une étude concernant les avantages de la déshydratation mécanique des boues, ce que la société a fait dans son rapport de janvier 2018;

ATTENDU QUE la firme Axor Experts-Conseils inc. a soumis une offre d'honoraires supplémentaires pour la réalisation des plans, devis et surveillances, soit de 251 000\$ (taxes en sus), et ce, suite à l'analyse favorable de la déshydratation mécanique incluant la partie financière;

ATTENDU la recommandation numéro CPAET-2018-04-06/03 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant l'offre de services de la firme Axor Experts-Conseils inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux à la station d'épuration de la Pinière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil d'approuver les honoraires supplémentaires émis par la firme Axor Experts-Conseils inc. et autorise la trésorière à payer un montant de 251 000\$ (taxes en sus) à la firme Axor Experts-Conseils inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 616. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0211 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-598-DEC MANDAT / PROCUREUR / REQUÊTE INTRODUCTIVE
D'INSTANCE / HYDRO-QUÉBEC / DEMANDE DE
FIXATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION DU
RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le ou vers le 26 avril 2018, une requête pour une demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec sous le boulevard des Entreprises;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec doit implanter une ligne souterraine dans le cadre de l'implantation du poste Judith-Jasmin et que le Ville de Terrebonne exige l'utilisation d'une technique d'enfouissement par forage pour ne pas nuire à la circulation sur le boulevard des Entreprises et que la Société Hydro-Québec désire procéder par une technique d'enfouissement en tranchée ouverte;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Me Marc-André LeChasseur, avocat du cabinet Bélanger Sauvé Avocats, pour représenter la Ville dans cette affaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 15 mai 2018, que le comité exécutif mandate la firme Bélanger Sauvé Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la requête introductive d'instance mentionnée ci-dessus (dossier portant le numéro R-4038-2018 à la Régie de l'Énergie).

**CE-2018-599-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 301 670,32\$ préparée le 17 mai 2018 ;
 - la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 1 119 564,77\$ préparée le 23 mai 2018.
-

**CE-2018-600-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 4 788 222,72\$ préparée le 18 mai 2018.
-

**CE-2018-601-DEC AUTORISATION / DEMANDE DE PRIX /
ACQUISITION D'UN VÉHICULE**

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour l'acquisition d'un véhicule pour des visites d'inspections par les techniciens en évaluation;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 16 mai 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à une demande de prix pour « *l'acquisition d'un véhicule* ».

**CE-2018-602-DEC AUTORISATION / PAIEMENT / HONORAIRES
PROFESSIONNELS**

ATTENDU les obligations légales reliées à la mise en application de la loi 15 (loi favorisant la sécurité financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal);

ATTENDU l'arbitrage des griefs déposés par la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'indexation des prestations de retraite;

ATTENDU QU'il est essentiel de s'adjoindre à cet effet les services d'une firme d'actuares avec une expertise pointue en la matière;

ATTENDU QU'il est difficile de prévoir au fur et à mesure de l'évolution des différents dossiers les services qui sont requis compte tenu des décisions de recours légaux utilisés par les parties (cadres, cols bleus, cols blancs, policiers) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le paiement d'honoraires à la firme Mercer pour les services rendus au cours du mois d'avril 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 17 mai 2018, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture numéro 75677559 (CA 140515) présentée par la firme Mercer pour les services professionnels rendus au cours du mois d'avril 2018, et ce, pour un montant total de 26 335\$ (taxes en sus). L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon la *Loi sur les cités et villes*, le tout suivant la vérification juridique datée du 31 janvier 2017. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0193 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-603-DEC PROLONGATION / PROGRAMME ACCÈS / 30 JUIN
2018**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a annoncé la prolongation du programme ACCÈS pour les années 2017/2018 du 1^{er} avril 2018 au 30 juin 2018 ;

ATTENDU QUE cette prolongation de trois (3) mois permettra au ministère de la Sécurité publique d'obtenir du ministère des Finances un budget additionnel de trois (3) mois pour qu'il soit en mesure de rembourser la prestation de travail des policiers dès le début de l'exercice financier 2018/2019 ;

ATTENDU QUE la mission du programme ACCÈS est de contrer l'économie souterraine dans les endroits licenciés et que le ministère de la Sécurité publique rembourse aux services de police toutes les sommes en lien avec ce programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 15 mai 2018, que le comité exécutif autorise le directeur de police à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Direction de police de la Ville de Terrebonne concernant le programme ACCÈS 2017/2018.

**CE-2018-604-DEC JOURNÉE FAMILIALE DES POMPIERS / 8^E
ÉDITION / 25 AOÛT 2018**

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie désire organiser la huitième (8^e) édition de la journée familiale des pompiers ;

ATTENDU QUE l'activité se déroulera le samedi 25 août 2018 de 9 h à 16 h à la caserne numéro un située au 4900, côte de Terrebonne, dans le parc adjacent à la caserne ainsi que dans la partie sud du stationnement incitatif ;

ATTENDU QUE le programme de cette journée sera : kiosque de prévention, visite de la caserne, visite des camions, maquillage pour les enfants, jeux gonflables, simulations de désincarcération, tours de camions, tours de nacelle aérienne, parcours d'adresse pour les enfants, adolescents et adultes ainsi que la tenue de la conférence de presse présentant l'édition 2018 de la « Semaine nationale de la prévention incendie » ;

ATTENDU QUE les montants nécessaires pour le bon fonctionnement de la journée sont prévus au budget d'opération de la Direction de l'incendie;

ATTENDU QUE la Direction des Communications travaille en partenariat avec la Direction de l'incendie pour la publication et l'information de la journée auprès de la population;

ATTENDU QUE cette activité tient lieu d'occasion du lancement municipal du mois de la prévention incendie pour l'année 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 16 mai 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à tenir la huitième (8^e) édition de la journée familiale 2018 le samedi 25 août 2018 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1. Produits comestibles

Le service et la vente de produits comestibles sur les lieux d'activités sont autorisés, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2. Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée de 9h à 16h.

3. Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site d'activité est permise. Celles-ci doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**CE-2018-605-DEC FEU D'ARTIFICE / GOLF LE MIRAGE / 28 MAI
2018**

ATTENDU QUE M. René Noël, directeur général du Club de golf Le Mirage, faisait parvenir, en date du 10 mai 2018, à la Direction de l'incendie une demande d'autorisation pour la tenue d'un feu d'artifice à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'article 18 du règlement 502-2 prévoit d'autoriser de telles activités en respectant les conditions décrétées par le service de sécurité incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 15 mai 2018, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité aux conditions stipulées par le service de sécurité incendie, à savoir :

- L'artificier ou les artificiers devront posséder leur carte de compétence et être prêts à présenter leur identification en tout temps ;
- Au moins un extincteur portatif de type poudre chimique ABC doit être disponible et libre de toute obstruction près des installations de lancement ;
- Toutes les installations de lancement doivent être éloignées de tout citoyen et de tout combustible. De plus, il en va de même pour les retombées potentielles. Les périmètres préétablis doivent être respectés (300 pieds autour et 600 pieds vers l'avant des rampes de lancement) ;
- Un périmètre de sécurité doit être établi près des installations de lancement dès le débarquement du matériel et un responsable doit être présent en tout temps ;
- Seules les pièces pyrotechniques de classe 7.2.2. sont autorisées. Aucune autre pièce ne sera permise.

Que la Direction de l'incendie soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-606-DEC NOMINATION / POMPIER À TEMPS COMPLET

ATTENDU QU'un poste de pompier à temps complet deviendra vacant le 30 juin 2018 et que le concours INC 2018-06 a été ouvert pour pallier ce poste;

ATTENDU QUE le pompier à temps partiel Karl Couturier a postulé sur le poste et est le pompier à temps partiel qui possède le plus d'ancienneté, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie et de la Direction des ressources humaines du 15 mai 2018, de nommer M. Karl Couturier au poste de pompier à temps complet à compter du dimanche 8 juillet 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101.

CE-2018-607-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉNEIGEMENT / ABRIBUS, PASSERELLE DE L'AUTOROUTE 25 / SENTIER ÉCOLOGIQUE / CONTRAT DE TROIS (3) ANS

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, dans le cadre de ses activités, doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des abribus, de la passerelle de l'autoroute 25 et du sentier écologique pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le **« déneigement des abribus, de la passerelle de l'autoroute 25 et du sentier écologique pour un contrat de trois (3) ans »**.

**CE-2018-608-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT / DIVERS STATIONNEMENTS /
CHARGEMENT ET TRANSPORT / ZONE 1 /
SECTEUR TERREBONNE / CONTRAT DE TROIS
(3) ANS**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, dans le cadre de ses activités, doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 1 – secteur Terrebonne pour un contrat de trois (3) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le « *déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 1 – secteur Terrebonne pour un contrat de trois (3) ans* ».

**CE-2018-609-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT / DIVERS STATIONNEMENTS /
CHARGEMENT ET TRANSPORT / ZONE 4 / LA
PLAINE / CONTRAT DE TROIS (3) ANS**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, dans le cadre de ses activités, doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 4 – secteur La Plaine pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le « *déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – zone 4 – secteur La Plaine pour un contrat de trois (3) ans* ».

**CE-2018-610-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉNEIGEMENT / DIVERS STATIONNEMENTS /
CHARGEMENT ET TRANSPORT / SECTEUR 2 /
LACHENAIE / CONTRAT DE TROIS (3) ANS**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire, dans le cadre de ses activités, doit procéder à un appel d'offres public pour le déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – secteur 2 – secteur Lachenaie pour un contrat de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le « *déneigement des divers stationnements, chargement et transport de la neige – secteur Lachenaie pour un contrat de trois (3) ans* ».

**CE-2018-611-DEC NOUVELLES RUES / NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS ET BÂTIMENT MUNICIPAL 2017
/ IMPLANTATION / NOUVELLE SIGNALISATION /
ARRÊTS ET INTERDICTIONS DE
STATIONNEMENT**

ATTENDU la construction des nouveaux projets et des nouvelles rues réalisés au cours de l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la signalisation proposée est conçue par la Direction du génie et projets spéciaux, selon les plans déposés;

ATTENDU QUE cette signalisation a déjà été installée sur le terrain par la voirie;

ATTENDU QUE la signalisation proposée pour les arrêts vise à assurer une bonne fluidité de la circulation et à optimiser le nombre d'arrêts;

ATTENDU QUE la signalisation proposée pour les interdictions de stationnement vise à assurer une bonne fluidité pour les segments de rues ayant une largeur inférieure à neuf (9) mètres ou pour sécuriser les abords de terrains et bâtiments sensibles (écoles, centres de petite enfance, îlots, parcs, espaces verts, arrêt d'autobus, abribus, mesure de modération, etc.);

ATTENDU QUE cette résolution fait force de loi pour la Direction de la police, afin d'appliquer la réglementation.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve cette nouvelle signalisation selon le document descriptif et les plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est responsable de mettre à jour le règlement numéro 3901-1 pour cette nouvelle signalisation.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est responsable de la commande, de la livraison et de l'installation des panneaux de signalisation.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est responsable d'assurer le suivi de ce dossier et la conformité de la nouvelle signalisation auprès de la Direction du greffe et affaires juridiques et de la Direction de l'entretien du territoire.

CE-2018-612-DEC TOURNAGE / FAITS DIVERS II / 505, RUE GAGNON / 24 MAI 2018

ATTENDU la demande de tournage pour la série intitulée « Faits Divers II », diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu le 24 mai 2018 de 8h à 22h30 au 505, rue Gagnon, à Terrebonne;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 16 mai 2018, d'autoriser le tournage de la série intitulée « Faits Divers II » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu le 24 mai 2018 de 8h à 22h30 au 505, rue Gagnon, à Terrebonne, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisé le stationnement des véhicules techniques en bordure sur la rue Théberge côté est sur 250 pieds depuis la rue Langlois et en bordure de la rue Gagnon.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes des rues Théberge, Langlois, Louisiane et Gagnon (quadrilatère tel qu'indiqué au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante).

Que des frais de 650\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-613-DEC TOURNAGE / FAITS DIVERS II / BOULEVARD DE
TERREBONNE ET RUE CHARTRAND / 31 MAI
2018**

ATTENDU la demande de tournage pour la série intitulée « Faits Divers II », diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu le 31 mai 2018 de 7h à 22h au 386, boulevard de Terrebonne et 583, rue Chartrand;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 17 mai 2018, d'autoriser le tournage de la série intitulée « Faits Divers II » diffusée sur les ondes de Radio-Canada, une production de Sovitel inc., qui aura lieu le 31 mai 2018 de 7h à 22h au 386, boulevard de Terrebonne et 583, rue Chartrand, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que soit autorisé le stationnement des véhicules techniques en bordure du boulevard Terrebonne et en bordure de la rue Bernard.

Que soit interdit de stationner des deux (2) côtés de rue depuis le 381, rue Chartrand jusqu'à la rue Langlois.

Que soit interdit de stationner sur le côté pair entre le 580 et le 604 et sur le côté impair depuis le 527 jusqu'au 643.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes du boulevard Terrebonne, entre les rues Saint-Louis et Langlois.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes de la rue Chartrand, entre les rues Bernard et Langlois.

Que soit autorisée la fermeture par intermittence aux deux (2) minutes de la rue Chartrand, entre les rues Saint-Louis et Langlois.

Que des frais de 750\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-614-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
ARGENT / 6^e AVENUE**

ATTENDU QUE le comité exécutif doit statuer sur le choix d'une contribution pour fins de parc en superficie de terrain ou en argent, et ce, dans le cadre d'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal sur un terrain qui a été immatriculé comme lot distinct sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale;

ATTENDU les demandes de permis de construction 2018-00627 et 2018-00628 visant à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur chacun des nouveaux lots;

ATTENDU l'émission du permis de lotissement 2018-90017 visant le remplacement de numéro de lot n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots;

ATTENDU la demande de démolition 2018-00028 d'une maison unifamiliale autorisée par le comité de démolition le 8 mars 2018;

ATTENDU QU'une cession en superficie de terrain à même le lot visé ne permettrait pas l'aménagement ou l'agrandissement d'un parc ou la préservation d'un espace naturel;

ATTENDU QUE la contribution sera versée sous forme monétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 15 mai 2018, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 15 173\$ dans le cadre de la subdivision de deux (2) lots (6 205 193 et 6 205 194) en bordure de la 6^e Avenue comme indiqué à la compilation des dossiers 2018-00627 et 2018-00628. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 2418 de ses minutes.

**CE-2018-615-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
ARGENT / RUE DI PATRIA**

ATTENDU QUE le comité exécutif doit statuer sur le choix d'une contribution pour fins de parc en superficie de terrain ou en argent, et ce, dans le cadre d'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal sur un terrain qui a été immatriculé comme lot distinct sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale;

ATTENDU la demande de démolition 2018-00059 d'une maison unifamiliale autorisée par le comité de démolition le 8 mars 2018;

ATTENDU la demande de permis de construction 2018-00644 visant à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'une cession en superficie de terrain à même le lot visé ne permettrait pas l'aménagement ou l'agrandissement d'un parc ou la préservation d'un espace naturel;

ATTENDU QUE la contribution sera versée sous forme monétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 15 mai 2018, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 5 934,10\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot (2 920 003) en bordure de la rue Di Patria comme indiqué à la compilation du dossier 2018-00644. Ce lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 5010 de ses minutes.

**CE-2018-616-DEC AUTORISATION / TRAVAUX D'ENTRETIEN
MAJEURS / COMPLEXE AQUATIQUE**

ATTENDU l'entente de gestion du complexe aquatique avec les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU la liste des différents travaux d'entretien devant être réalisés en 2018 au complexe aquatique, présentée par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc., à savoir :

Projet	Description	Estimation budgétaire (taxes en sus)
1	Changement des plots de départ sur le bassin compétitif	34 711\$
2	Changement d'un moteur d'une pompe pour le bassin récréatif	6 500\$
3	Changement d'un moteur d'une pompe pour le bassin compétitif	7 470\$
4	Déplacement de prises électriques sous les tremplins	9 000\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 18 mai 2018, que le comité exécutif autorise le paiement, sur présentation des pièces justificatives, des factures reliées à la réalisation des projets mentionnés ci-dessus, et ce, pour un montant de 57 681\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0198 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-617-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION D'UNE BANQUE D'HEURES SANS
ÉCHÉANCE / DÉVELOPPEMENT DE SCRIPTS
D'AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES DONNÉES
GÉOSPATIALES AVEC LA TECHNOLOGIE FME**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a présenté à la Direction générale un plan d'action en géomatique comprenant une liste de plus de 100 projets ;

ATTENDU QUE la DTI a priorisé les projets de ce plan d'action en fonction de différents critères, principalement :

- La criticité du projet;
- Le nombre de directions bénéficiaires;
- L'impact de l'absence de données ou d'interface sur les opérations des directions;
- L'impact sur les citoyens;
- Le fait que la réalisation de ces projets soit préalable à d'autres projets.

ATTENDU QUE la DTI mène actuellement en parallèle plusieurs projets de géomatique ayant été jugés prioritaires en fonction des critères mentionnés précédemment, notamment :

- La mise en place d'une base de données centralisée des adresses;
- L'intégration des plans *Tels Que Construits* dans la géobase de rues;
- La conversion des données du zonage dans un système d'information géographique.

ATTENDU QUE les projets mentionnés nécessitent tous le développement de scripts d'automatisation du traitement de données géospatiales ;

ATTENDU QUE la DTI a fait l'acquisition dans les dernières années des logiciels FME Desktop et FME Server destinés à la programmation et à l'exécution de scripts d'automatisation du traitement des données géospatiales ;

ATTENDU QUE la DTI n'a pas à l'interne l'expertise avancée pour mener à terme le développement de tels scripts dans des délais optimaux ;

ATTENDU QUE la DTI a prévu à son budget d'opération un montant afin de réaliser chacun des projets mentionnés précédemment ;

ATTENDU QU'une portion des montants alloués à chacun des projets mentionnés était destinée à l'automatisation du traitement des données ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 18 mai 2018, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'acquisition d'une banque d'heures sans échéance en développement de scripts d'automatisation du traitement de données géospatiales avec la technologie FME, pour un montant de 60 000\$, avec option de prolongation de 20 000\$*** ».

CE-2018-618-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h10.

Vice-président

Assistant-secrétaire